

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une autre communication du secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 16 janvier 1935.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement du Dominion, jeudi le 17 janvier à trois heures et trente de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. F. LASCELLES,

Secrétaire du Gouverneur général.

L'Honorable
Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son président, l'honorable James L. Bowman, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

L'honorable Président du Sénat alors dit:

M. le PRÉSIDENT,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.